

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 juin 2023 à 20 heures

Etaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Stéphane CHARTIER, M Elhadji SIMAKHA, Mme Yvette GOURON, M Jean-Philippe MENARD, Mme Marie Christine GENDREAU, M Xavier MORET, M Grégory BOIRON, M Patrick MAUNET.

Etaient absents excusés : Mme Maryline EPYNEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Christine GENDREAU, M Nicolas GUILLON qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MÉLO, Mme Aurélie GALLET qui a donné pouvoir à M Patrick HUET.

Secrétaire de séance : M Patrick MONOT.

Convocation et affichage le 02 juin 2023.

Le compte-rendu de la séance du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

Madame la Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Adhésion 2023 AMR 37.

- Démission d'un conseiller de la vice-présidence du RPI.

Le conseil approuve à l'unanimité

I-DECISIONS DU MAIRE : RAS

II – FEU D'ARTIFICE

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité le report du feu d'artifice de juillet 2023 en décembre 2023, à une date qui sera précisée ultérieurement.

III- DEVIS DIVERS

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise COLAS de 37390 METTRAY pour la fourniture et l'application d'enduit au PATA, pour un montant 13046,54 € TTC (10872, 12 € HT).

IV – FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL 2023

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements aux agents pour les formations obligatoires, de perfectionnement, de préparations au concours, les visites médicales ou pour les besoins du service que la Commune de Channay-sur-Lathan pour l'année 2023.

V – VAL DE LOIRE NUMERIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre de ne pas répondre favorablement à l'installation d'une borne wifi gratuite dans le cadre de la délégation de service public Fibre.

VI – ADHESION 2023 AMR 37

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire pour l'année 2023 pour la somme de 109 € par an + 10 € par mois soit 229 € par an.

VII – DEMISSION D'UN CONSEILLER DE LA VICE- PRESIDENCE DU RPI.

Le conseil est informé de la démission de Monsieur Grégory BOIRON, conseiller municipal de Channay-sur-Lathan, de sa vice-présidence au Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Toutefois, cette démission ne prendra effet qu'après avoir été transmise en Préfecture d'Indre-et-Loire.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal est informé :

- *Qu'un arrêté pris par Mme la Maire, autorisant la régulation des pigeons sur et autour des bâtiments publics, sera mis en place à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée d'un an,*
- *Que la fête de la musique se déroulera le 21 juin 2023 à partir de 19 heures uniquement sur le parking du jeu de boules, organisée par l'Amicale Bouliste La Tourangelle.*
- *Que l'inauguration du parcours artistique de l'école de Channay aura lieu le 17 juin 2023 : départ à 10 heures de la Place de l'Eglise en direction de la carrière musée.*
- *Que la « journée des faluns » se déroulera le 24 juin 2023 à partir de 9h30 au musée de Savigné et à la carrière musée de Channay*
- *Que la commission fêtes et cérémonies se réunira le 22 juin 2023 à 16h00*
- *Que la commission voirie se réunira le 28 juin 2023 à 19h00*
- *Que le prochain conseil se tiendra le 6 juillet 2023 à 20h30*

*Le secrétaire de séance,
M Patrick MONOT*



*Fin de la séance à 21 h 20.
La Maire,
Isabelle MÉLO*

